



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-07-2025 /

Dossier complet le : 18-07-2025 /

N° d'enregistrement : 004172/KK P

1 Intitulé du projet

ECOCHENILLE : plateforme de valorisation des chenilles usagées en caoutchouc des mini-pelles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ECOCHENILLE

Raison sociale

ECOCHENILLE

N° SIRET

87910542700014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ATHAMNIA

Prénom(s)

Djamel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la société ECOCHENILLE consiste en la création d'une plateforme de valorisation des chenilles usagées en caoutchouc issues de mini-pelles sur la commune de Signes (83 870). L'activité principale liée à cette exploitation sera le recyclage et la valorisation de chenilles usagées issues de mini-pelles ou d'engins de chantier et de travaux publics. Le projet a fait l'objet d'une déclaration ICPE au titre de la rubrique 2791 en février 2023 (référence : A-3-8B8BLJGAD). Un permis de construire a été déposé dans ce cadre et obtenu. L'installation est non-existante au jour de la date de la présente demande d'examen au cas par cas mais l'exploitant est en phase de construction du bâtiment. Celui-ci sera mis en service début 2026, en conformité avec les seuils définis dans la déclaration ICPE (quantité de déchets traités < 10 tonnes/jour). L'arrêté ministériel du 23 novembre 2011 relatif à cette rubrique sera respecté. Le projet étant amené à évoluer rapidement, et au regard des délais liés à l'obtention des autorisations environnementales ICPE, l'exploitant souhaite anticiper en déposant, dès à présent, un dossier d'autorisation environnementale. Ce dossier vise à augmenter les capacités de traitement, en sollicitant un passage à autorisation pour la rubrique 2791 et un passage à

4.2 Objectifs du projet

Le projet ECOCHENILLE a pour objectif de permettre le recyclage des déchets de chenilles des mini-pelles et engins de chantier. En effet, l'installation permettra de séparer les maillons en acier et le caoutchouc des chenilles qui seront ensuite revendus à des aciéristes et des cimentiers. Pour cela, les chenilles usagées sont composées à 80% de ferraille et 20% de caoutchouc. La ferraille et le caoutchouc seront séparés en déstructurant le caoutchouc avec un système haute pression à eau : l'intégrité physique du caoutchouc est altérée contrairement à celle de la ferraille. Le cas-par-cas s'inscrit dans une démarche d'augmentation du volume traité par rapport au projet initial : passage du régime de la déclaration au régime de l'autorisation sous la rubrique 2791 et passage à enregistrement pour la rubrique 2710-2. Nota : Conformément à la note d'explication des rubriques déchets du 27/04/2022, les stockages de déchets étant traités (rubrique 2791) ne sont pas à prendre en compte sous les rubriques 2713/2714 de la nomenclature ICPE. Si des déchets relevant de ces rubriques ne sont pas traités sur site, la surface / le volume de stockage sera inférieur aux seuils de classement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création d'un bâtiment de 2296 m² d'emprise au sol et des aménagements extérieurs associés (voiries, parking, bassin de gestion des eaux pluviales). Aucun travaux de démolition ne sera nécessaire. Les travaux prévus sont : - Mise en place des installations de chantier (base vie, parking engins...), - Terrassements, - Aménagements extérieurs : parkings, voiries, réseaux divers... - Création de deux bassins de gestion des eaux pluviales, - Construction des bâtiments, - Aménagement intérieur des bâtiments. Le site n'est pas soumis à autorisation de défrichement (cf Annexe 8). La hauteur libre des bâtiments sera de 12 m. À noter que les bâtiments, bénéficiant d'ores et déjà d'un permis de construire pour la phase d'exploitation à déclaration, seront construits d'ici début 2026. Les travaux seront menés de manière à réduire les nuisances environnementales. Il est prévu par exemple : - utilisation d'engins conformes à la réglementation (bruits, gaz d'échappement); - collecte et tri des déchets pour évacuation dans des filières adaptées, et en privilégiant les filières locales ; - une attention particulière sera portée sur la propreté et l'organisation du chantier; - mesures de limitation des envols de poussières mises en place (nettoyage des engins, arrosage, limitation de vitesse...) - gestion adaptée des eaux de chantier - sensibilisation régulière du personnel aux nuisances environnementales et aux mesures de réduction (eau, air, bruit, biodiversité..)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité au niveau du bâtiment est la suivante : 1 - Réception des chenilles usagées 2 - Séparation de la ferraille et du caoutchouc par destructuration du caoutchouc 3 - Traitement complémentaire par broyage du caoutchouc 4 - Stockage de la ferraille et du caoutchouc 5 - Expédition L'installation sera exploitée conformément à la réglementation ICPE. L'effectif du site sera d'environ 10 personnes. Les eaux sanitaires seront rejetées dans le réseau d'assainissement. Le procédé industriel fonctionnera avec de l'eau en circuit fermé. L'eau sera recyclée, il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles. Les surfaces imperméabilisées créées seront compensées par la création de bassins de compensation dimensionnés selon les règles en vigueur. Gestion des eaux : - Réseau de collecte séparatif : eaux résiduelles polluées / eaux pluviales non susceptibles d'être polluées ; - Nombre de points de rejet aussi réduit que possible et aménagés pour permettre un prélèvement aisé d'échantillons et l'installation d'un dispositif de mesure du débit; - Tous les effluents aqueux seront canalisés; - Interdiction des rejets en nappe.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'autorisation ICPE sera déposé. Nota: un dossier de permis de construire a déjà été déposé et accordé dans le cadre de la version initiale du projet (projet soumis à déclaration au titre des ICPE - Référence dossier : A-3-8B8BLJGAD).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du site Emprise au sol du bâtiment Surfaces imperméabilisées	(12084, m2) (2296, m2) (7013, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

5400 Allée de Bruxelles, 83870 SIGNES Le projet est situé en zone UZA3 du PLU de la commune de Signes, correspondant au Parc d'Activités du Plateau de Signes. Nota : Le PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I ou de type II. Les plus proches sont : -ZNIEFF de type I : "Cretes et Ubacs de la Sainte-Baume - Hauts du Vallon de Saint-Pons" (930012464) à environ 6,9 km au Nord-Ouest du site -ZNIEFF de type II : "Collines du Castellet et Plaines Barannes" (930020295) à environ 1,1 km au Sud du site
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Signes n'est pas située en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est le "Rocher de l'Aigle dit de l'Aigle" (FR3800880) située à environ 7 km au Sud-Est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Signes n'est pas une commune littorale selon la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site est situé dans le Parc Naturel Régional de la "Sainte-Baume" (FR8000053) Les plus proches sont: PNN : "Calanques" (FR3400010) à environ 12 km au Sud-Ouest; RNR : "Sainte-Victoire " (FR3600117) à environ 35 km au Nord-Ouest; RNN : "Pourra - Domaine du Ranquet" (FR9300190) à environ 66 km;

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Signes est concernée par le PPBE du Var (4ième échéance) approuvé par arrêté préfectoral le 10 juillet 2024. Le site ne se situe pas à proximité d'une voie faisant l'objet d'une carte de bruit stratégique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est l'"Oratoire Saint-Antoine, Sainte-Agathe et Saint-Anne" à environ 5 km au Sud du site. Le bien inscrit au Patrimoine Mondial le plus proche est la cité Radieuse (Marseille) à environ 31,8 km. Le SPR le plus proche est le SPR de Toulon à environ 17,3 km (1911140560)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une zone humide RAMSAR ni dans une zone humide délimitée par le SRCE. Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides ne considère pas le site comme un milieu potentiellement humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Signes n'est pas concernée par un PPRN ou un PRRT. Toutefois, des PAC ont été établis pour les risques incendie de forêt, retrait gonflement des argiles et sismiques. De plus, la commune est concernée par les
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Selon le BRGM, le projet n'est pas situé sur un site ou sol pollué. Le site CASIAS le plus proche est le circuit Paul Ricard.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une ZRE. À noter qu'une partie de la commune de Signes est située dans la ZRE sous bassin du Gapeau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Versant Sud du massif de la Ste-Baume à Cuges-les-Pins" (93I13064) à environ 6 km au Nord-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZPS la plus proche est "Sainte-Baume occidentale" (FR9312026) située à environ 4,8 km au Nord-Ouest du site. La ZSC la plus proche est "Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morieres" (FR9301608) située à environ 2,2 km à l'Est du site. Le projet faisant l'objet d'un cas par cas, une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est présentée en Annexe 9 conformément à l'article
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est "Le massif du Baou des Quatre Aures" (93C83046) situé à environ 9,7 km au Sud-Est du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	De l'eau sera prélevée pour les besoins sanitaires et pour le procédé de traitement à haute pression. Nota : Le procédé industriel fonctionnera avec de l'eau en circuit fermé - il n'y aura pas de rejets d'eaux industrielles. L'eau sera prélevée depuis le réseau public de distribution d'eau pour un volume annuel maximum de 4640 m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : - Gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale, - Absence d'eaux usées industrielles, - Eaux sanitaires rejetées dans le réseau public d'assainissement, - Tous les effluents aqueux sont canalisés, - Interdiction des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre déblais-remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre déblais-remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe en zone UZA (sous secteur 3) du PLU de Signes, qui correspond au perimetre du Parc d'Activites du Plateau de Signes. Cette zone est reservee aux activites economiques (industrielles, artisanales,...) Le reseau AEP sera raccorde sur le reseau public existant. Les eaux usees des batiments seront rejetees dans le reseau public d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est implante dans le Parc d'Activite du Plateau de Signes, en zone UZA du PLU de Signes. De plus, le site est en dehors de la trame verte et bleue du SRCE. Un pre-diagnostic a ete realise et est presente en Annexe 10. Il conclut que "le niveau des sensibilites ecologiques est juge tres faible au niveau de la zone d'etude". Le site n'est pas concerne par une demande de defrichement (cf. Annexe 10).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au vu de son éloignement avec les sites Natura 2000, le projet n'est pas susceptibles d'avoir d'incidences sur les sites Natura 2000 les plus proches. Le projet faisant l'objet d'un cas par cas, une evaluation simplifiee des incidences Natura 2000 est presentee en Annexe 9 conformement a l'article R414-19 du code de l'environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle du Parc d'Activites du Plateau de Signes. Cette parcelle n'est pas consideree par le document d'urbanisme applicable comme un espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site projet est situe a environ 1 km de l'entreprise SEVESO Seuil Bas "Coca Cola Midi SAS". A noter qu'il n'y a cependant pas de PPRT relatif a cette installation. Le site n'est pas traverse par une canalisation de transport de gaz, de produits chimiques ou d'hydrocarbures
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par un risque fort de feu de foret : il est soumis a une obligation de debroussaillage. Le site n'est pas concerne par le risque inondation, le risque retrait-gonflement des argiles et le risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire lie au projet : rejets atmospheriques uniquement lies au trafic routier, aucun rejet de liquide direct dans le milieu naturel et niveaux sonores conformes a la reglementation
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	D'autre part, aucun risque sanitaire n'est identifie sur la zone.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit un trafic PL de 3 PL par jour environ. Ces véhicules seront neufs et seront chargés au maximum dans une logique d'optimisation et de rationalisation des déplacements. En considérant que chaque employé utilisera sa voiture personnelle, le projet engendrerait un trafic VL de 10 véhicules/ jour. L'accès au site se fera via l'Allée de Bruxelles
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'activité sera source de bruit en raison de la présence d'acier dans la ligne de tri. Le tri se fera à l'intérieur du bâtiment. L'installation respectera les valeurs limites de bruit fixées par la réglementation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est situé à proximité immédiate du Circuit Paul Ricard du Castellet : la piste du circuit se situe à environ 350 mètres des limites de propriété. Le circuit possède par ailleurs son propre aéroport
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné et ne causera pas de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné et ne causera aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage sera conforme à la réglementation, limitée sur le site et aux impératifs de sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques seront uniquement liés aux émissions des véhicules transitant sur le site (PL et VL). L'utilisation de véhicules électriques sera encouragée avec la mise en place de bornes de recharge conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les bassins de rétention/ infiltration des EP seront raccordés au réseau pluvial communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau d'assainissement public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le site sera à l'origine de déchets d'ordures ménagères de 10 personnes. Ces déchets seront traités par les services de l'agglomération. Par ailleurs, au vu de l'activité du site, une quantité de 2000 tonnes/ an de déchets de caoutchouc et de 8000 tonnes/ an de déchets de ferraille issue des chenilles sortira de l'installation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est situé à distance de toute zone présentant des enjeux culturels ou paysagers (sites classés ou inscrits, monuments historiques,...) Par ailleurs, l'augmentation de la capacité de traitement n'engendre pas de modification de l'aspect du bâtiment, objet du permis de construire ayant été octroyé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situe en zone UZA3 du PLU de Signes, dans un Parc d'Activités. Par ailleurs, le bâtiment sera construit pour l'activité à déclaration avant passage au seuil d'autorisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur le site de la MRAe. Le seul projet situé à proximité du site est la création d'un parc photovoltaïque au Castellet, au lieu dit "Les Plaines". Les incidences cumulées seront principalement dues à l'occupation des sols.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'implante dans la zone UZA3 du PLU de Signes, au coeur du Parc d'Activites du Plateau de Signes. Le projet ECOCHENILLE vise a implanter un centre de recyclage des chenilles issues de mini-pelles. Toutes les mesures seront mises en place pour limiter l'impact du projet : absence de rejet d'eaux industrielles grace a un circuit ferme, mise en place d'une gestion des eaux pluviales mettant en oeuvre des bassins d'infiltration, mise en place d'un bassin de retention des eaux d'extinction incendie, rejets des eaux usees sanitaires dans le reseau public d'assainissement, ligne de tri en interieur et traitee contre le bruit. Par ailleurs le trafic routier engendre par le projet sera faible et reduit grace a l'optimisation des trajets. Les mesures mises en place dans le cadre du projet viseront a limiter les risques et nuisances du projet conformément au cadre reglementaire. De plus, par sa finalite, le projet aura un impact positif sur l'environnement puisqu'il permettra le recyclage des dechets de chenilles usees.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale non necessaire : le projet s'implante en zone UZA3 du PLU de Signes dans un Parc d'Activites. Aucune habitation ne se situe a proximite du projet. Le projet ne sera pas de nature a presenter des impacts ou de dangers significatifs au vu de la destination du zonage du PLU, des mesures mises en place (absence de rejets d'eaux industrielles, retention des eaux d'extinction incendie,...). La finalite du projet s'inscrit par ailleurs dans une demarche ecologique puisqu'il permet de developper la filiere de recyclage des chenilles usagees. De plus, la presente demande d'examen au cas par cas s'insere dans une demarche d'augmentation des capacites de production qui aura lieu a posteriori de la construction du batiment pour une activite a declaration.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

ATHAMNIA

Prénom

Djamel

Qualité du signataire

President

À

Gardanne

Fait le

08-07-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)